

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

La flamme du souvenir. — Pour nos ascendants. — Serrez les rangs.

Notes et Informations

Les prêts aux mutilés. — Simple requête des grands mutilés. — La Caisse des pensions. — Avis aux mutilés de Paris. — A vendre. — Bibliothèque.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal du Conseil d'administration du 6 septembre. — Groupe du Nord. — Sections départementales du Finistère, du Maine-et-Loire, du Tarn, de la Haute-Loire. — Groupe de Limoges. — Section départementale de la Seine-Inférieure. — Le réajustement des pensions au coût de la vie. — Légion d'honneur.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

802606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

La flamme de l'Arc de Triomphe

Le 11 novembre 1923, la Flamme du Souvenir fut allumée par le ministre de la Guerre sur la Tombe du Soldat inconnu.

Nous savons tous que cette Flamme a été ranimée chaque jour par un ancien combattant, et que le 13 novembre 1923, l'Union des Aveugles de guerre, après le général Gouraud, eut l'honneur d'accomplir cette noble mission.

Le 17 octobre dernier l'U. A. G. fut une nouvelle fois à l'honneur, l'un de ses délégués raviva la Flamme Symbolique de l'Arc de Triomphe.

A cette simple, mais émouvante cérémonie, nos délégués étaient entourés de membres du Conseil d'administration, et du président du Comité d'action.

POUR NOS ASCENDANTS

M. Vincent Auriol a reçu, le 26 septembre, notre président qui lui a exposé la situation difficile et pénible de nos ascendants.

Le président de la Commission des Finances de la Chambre a acquiescé à la demande légitime présentée par l'U. A. G. et a inséré dans le projet de loi qu'il dépose sur le bureau de la Chambre, un article assimilant les ascendants des grands mutilés, article 10, aux ascendants des tués à l'ennemi.

SERREZ LES RANGS

Votre Conseil d'administration jusqu'à présent n'a pas eu l'habitude de proclamer à grands renforts de grosse caisse et de cymbales le travail accompli par lui. Mais certaines manœuvres et quelques critiques formulées par des camarades, — ô rassurez-vous, ils sont peu nombreux et ce sont toujours les mêmes, — m'obligent aujourd'hui à rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier, une bien petite partie de ce qu'a fait votre groupement pour ses adhérents.

Si en 1918 une poignée de camarades n'avaient pas conçu l'idée de former l'Union des Aveugles de guerre, si par leur ténacité, ces camarades n'étaient arrivés à grouper en quelques mois la presque totalité des réformés 100 % pour cécité, croyez-vous que vos intérêts auraient été défendus comme ils l'ont été et que votre pension serait ce qu'elle est aujourd'hui?

Nous n'avons pas oublié qu'avant la création de l'U. A. G. notre pension n'était que de 1.200 francs, et chacun se la rappelle, cette pension dérisoire qui nous permettait tout juste de resserrer chaque jour notre ceinture d'un nouveau cran.

Notre pension est passée de 1.200 fr. à 3.000, ensuite une allocation spéciale nous a été accordée, elle fut d'abord de 3.000 francs, puis de 5.000 enfin de 7.000 francs.

Croyez-vous que, si insuffisantes soient-elles, ces différentes améliorations apportées à votre sort l'ont été sans qu'aucun de vous les demandât?

Croyez-vous que la situation pénible dans laquelle se trouvent les grands mutilés eût été comprise par les parlementaires, si bons soient-ils, sans qu'on la leur signalât?

Croyez-vous qu'un clairvoyant pouvait comprendre comme nous les besoins de ceux qui sont constamment dans le noir? — Non ce n'était pas possible et ce n'est toujours pas possible.

Pour en revenir à l'activité de l'U. A. G. nous citerons encore quelques lois à la mise au point desquelles elle a collaboré puisqu'il s'agit de rafraîchir la mémoire à ceux d'entre nous qui l'ont tellement courte qu'ils ont oublié, j'en suis certain, que l'Union existe depuis bientôt six ans!

La loi du 24 juin 1919 faisant bénéficier les victimes civiles de la guerre des avantages de la loi du 31 mars de la même année.

La loi du 16 août 1920 autorisant la nomination à titre civil dans l'ordre national de la Légion d'honneur des mutilés de 100 % déjà titulaires de la médaille militaire.

La loi du 18 juillet 1922 accordant le bénéfice de la loi du 31 mars 1919 aux réformés d'avant-guerre.

La loi du 26 décembre 1923 accordant à titre militaire avec traitement les Légions d'honneur décernées sans traitement en vertu de la loi du 16 août 1920.

Nous ne revenons pas sur le chapitre des pensions et allocations qui nous a cependant donné du fil à retordre, nous avons déjà dit dans notre Bulletin que les démarches faites, d'une part, pour la mise au point de la loi portant à 7.000 francs notre allocation 5 bis' d'autre part, pour l'application de cette loi à dater du 1^{er} janvier 1924, ont absorbé la presque totalité de notre activité de l'exercice 1923-1924.

Il en a été de même chaque fois que nous avons dû faire relever le taux de notre pension ou de notre allocation.

Tout ceci c'est du passé, et si vous le voulez bien, parlons du présent.

Nous portons à M. le Ministre des Pensions des rapports lui exposant la situation de nos veuves, de nos camarades aliénés et des bénéficiaires de l'article 12, et nul doute que devant les revendications justes et équitables que nous allons lui présenter, le ministre des Pensions ne soit absolument de notre avis. En outre, nous travaillons avec le Comité d'Entente en vue de l'ajustement de nos pensions au coût moyen de la vie.

Je ne crois pas utile de m'étendre plus longuement sur les travaux en cours que je ne l'ai fait sur les travaux exécutés. Je ne peux que vous prier instamment, mes chers Camarades, de ne pas écouter aussi facilement que le font quelques-uns, les sons de cloches qui n'ont pour but que de tenter, d'introduire la désunion chez nous. Restons unis, serrons les rangs davantage s'il est possible, afin que nous puissions faire aboutir les vœux si légitimes que nous avons encore à formuler et à déposer.

FAVRET,
Secrétaire général.

NOTES & INFORMATIONS

Simple requête des grands mutilés

D'accord avec la Commission des transports de l'U. A. G. nous avons fait des démarches auprès de l'Administration préfectorale dans le but d'obtenir que la carte à double barre bleue remplace la carte de priorité, ce qui permettrait à tous nos camarades de bénéficier des avantages accordés par la T. C. R. P. à ceux habitant la région parisienne. L'Administration préfectorale a promis d'étudier cette question.

Néanmoins, et afin que le public sache avec quelle parcimonie les cartes de mutilés sont distribuées, le journal *Le Matin* a bien voulu dans ses colonnes donner l'hospitalité à la lettre ci-dessous :

« Le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris ont décidé en 1922 qu'une carte de priorité serait délivrée aux aveugles de guerre.

Les avantages que donne cette carte à leurs titulaires sont appréciables, elle leur permet de prendre place dans les voitures avant tout autre voyageur, de voyager avec leur guide en première classe en payant le tarif de seconde et accorde la gratuité de transport à leur guide.

Notre intention n'est pas de critiquer ces heureuses et justes mesures, qui ont été appréciées de tous les bénéficiaires, mais de faire remarquer avec quelle parcimonie sont distribuées ces cartes.

En effet, il a été décidé que seuls les mutilés résidant dans le département de la Seine ou dans une commune de Seine-et-Oise desservie par les transports en commun de la région parisienne auraient droit à recevoir la carte dont il est question. Cette décision a créé deux catégories de mutilés, ceux qui peuvent en profiter et ceux qui n'en profitent pas. Ces derniers, qui habitent les quatre coins de la

France, sont soumis aux mêmes règles que les simples voyageurs lorsqu'ils sont obligés de venir à Paris, de là ces faits regrettables qui se sont produits et qui se produisent encore de voir dans la foule, trop souvent, hélas! pas très douce, un aveugle de guerre bi-manchoit attendre son tour pour monter dans un autobus, pour la simple raison qu'il n'habite pas le département de la Seine où la partie privilégiée du département de Seine-et-Oise.

En vue de remédier à cet état de choses, l'Union des Aveugles de guerre demande que la carte à double barre bleue, accordant aux mutilés, bénéficiaires de l'article 10, une réduction de 75 % et la gratuité pour leur guide sur les grands réseaux de chemins de fer, serve en même temps de carte de priorité sur les réseaux de la S. T. C. R. P. et des compagnies souterraines.

Cette mesure permettrait à tous les grands mutilés français de bénéficier des avantages accordés à ceux de la région parisienne.

Les grands mutilés se déplaçant fort peu, cette suggestion pourrait être prise en considération par l'administration préfectorale, car elle grèverait à peine le budget du département.

Nous vous prions d'agréer, etc.

*Le secrétaire général de
l'Union des Aveugles de guerre,*

FAVRET.

Les prêts pour les mutilés

Nous reproduisons ci-dessous un extrait de la circulaire adressée aux préfets par l'Office National des Mutilés et Réformés.

« Le Comité d'administration décide que des avances pourront être accordées par l'Office National aux pensionnés de la guerre, artisans ou petits commerçants, industriels ou agriculteurs, qu'ils soient ou non rééduqués ou réadaptés, pour leurs besoins professionnels.

« Ces avances porteront intérêt à 4 0/0 l'an et seront remboursables par fractions égales dans un délai maximum de dix ans.

« Le montant maximum de ces avances est fixé à six mille francs (6.000) ; toutefois, ce chiffre pourra être porté à dix mille francs (10.000) sur la proposition dûment motivée du Conseil de perfectionnement.

« Lorsque les avances dépasseront 6.000 francs, les emprunteurs devront obligatoirement fournir soit une garantie réelle (hypothèque, nantissement), soit une garantie personnelle (caution dont tous les frais seront à leur charge).

« Lorsque les avances ne dépasseront pas 6.000 francs, l'Office aura la faculté de prendre, à ses frais, les garanties prévues ci-dessus.

« *Bénéficiaires.* — A la différence des prêts d'honneur qui sont réservés aux pensionnés de guerre rééduqués ou réadaptés, et qui désirent s'établir, les nouvelles avances sont destinées aux invalides et veuves de guerre, artisans, petits commerçants, petits industriels ou petits agriculteurs, *qu'ils soient ou non rééduqués ou réadaptés, déjà établis*, ayant donné des preuves de capacité professionnelle.

« Elles pourront être accordées à des pensionnés de guerre ayant obtenu un prêt d'honneur ou ayant fait appel aux facilités de crédit de droit commun.

« *Taux d'intérêt.* — Les prêts porteront intérêt à 4 %. Le taux de principe de 1 % admissible pour des prêts de premier établissement ne serait pas, en effet, justifié pour des avances qui procurent à un professionnel un moyen de réaliser une installation d'une certaine importance ou d'augmenter ses bénéfices.

« *Délai de remboursement.* — Ce délai est fixé au maximum de dix ans, le remboursement du capital s'opérant par annuités égales, auxquelles s'ajouteront les intérêts des sommes restant dues, comme en matière de prêts d'honneur.

« *Garanties.* — A la différence des avances à l'établissement (prêt d'honneur), pour lesquelles aucune garantie autre que l'honorabilité du demandeur n'est requise, il a paru utile de prévoir pour ces prêts plus importants des garanties réelles ou personnelles. Ces garanties ne seront pas obligatoirement exigées lorsque la demande de prêt se tiendra dans la limite du maximum normal de 6.000 fr. L'Office National se réserve, cependant, la possibilité de les prendre à ses frais.

Par contre, elles seront de rigueur et à la charge de l'emprunteur lorsque le montant du prêt demandé sera compris entre 6.000 et 10.000 francs. Elles pourront consister dans une hypothèque, un nantissement, l'engagement solidaire d'une caution solvable (particulier ou personne morale ayant capacité pour prendre un engagement de cette nature), police d'assurance-vie, etc...

« *Instruction des demandes.* — L'instruction sera faite par les Comités départementaux en se conformant aux règles suivantes :

« Le postulant adressera au Comité départemental une demande formelle de prêt, qui comportera, outre les nom, prénoms et adresse de l'intéressé, les indications ci-après :

« 1° Nature et pourcentage de l'invalidité;

« 2° Situation de famille (nombre et âge des enfants) ;

« 3° Régime matrimonial;

« 4° Profession antérieure (s'il y a lieu), profession actuelle et, le cas échéant, numéro au registre du Commerce.

« 5° Date de l'installation dans la profession actuelle;

« 6° Objet du prêt;

« 7° Nature et valeur des garanties susceptibles de gager le prêt. »

La Caisse des Pensions

L'article 91 de la loi du 22 mars 1924 institue une Caisse des Pensions de guerre permettant la capitalisation des pensions.

Le décret portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi a été publié dans le *Journal Officiel* du 5 septembre.

Pour obtenir la transformation de sa pension ordinaire en une pension différée, le titulaire doit adresser une demande au ministre des Finances, en faisant connaître :

1° Ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, son état-civil et son domicile;

2° La quotité de la pension dont la transformation en rente différée est demandée;

3° L'âge choisi pour l'entrée en jouissance de la pension différée.

Les majorations pour enfants peuvent être également capitalisées.

L'échéance des capitaux provenant des majorations est fixée au dernier jour du trimestre dans lequel le titulaire atteint sa majorité.

Les titres de pensions doivent être joints aux demandes adressées à M. le Président du Conseil d'administration de la caisse des pensions de guerre au ministère des Finances. Le titulaire recevra un certificat constatant ses droits, le montant, la date de l'échéance ainsi que les formalités à remplir pour obtenir, à l'échéance, la délivrance du titre de pension différée ou le paiement du capital différé.

Cette question n'intéressera que très peu d'Aveugles de guerre, la plupart d'entre nous, en effet, ne pourront différer le paiement de leur pension puisqu'ils n'ont qu'elle pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Nous avons cru cependant utile de signaler ces nouvelles dispositions.

Avis aux mutilés de Paris

Le Centre de Réforme de Paris, dont le siège était 3, rue Lacre-telle, a été transféré 139, rue de Bercy, à Paris (12°).

Tous les examens médicaux et toutes les présentations devant les commissions de réforme auront lieu désormais 139, rue de Bercy, à Paris (12°).

A vendre

Machine à tricoter jauge 8, long. 0 m. 35 marque « WAL-TER » entièrement neuve avec tous ses accessoires. S'adresser au camarade Fabre Lucien, Grande-Rue, à Donzy (Nièvre).

Machine à tricoter, marque « Walter », 60 aiguilles double rayeur avec tous ses accessoires. Très bon état. S'adresser à Mme Guillaume, 9, passage Dareau, Paris (14°), sœur de notre camarade Guevello.

Tricycle à deux places (état neuf) deux sièges osier rembourrés, deux pédaaliers, roue libre et freins. Direction très facile, permettant de se faire conduire par une femme ou même un enfant, l'arrêt et le démarrage pouvant être effectués sans mettre pied à terre. S'adresser

au camarade Saint-Marty (Jean), à Graissens, par Saint-Félix (Haute-Garonne).

Possédant un lot important de belles couvertures en laine blanche (1 m. 80×2 m. 30), prix 75 francs; laine et coton couleurs variées, dites « Jacquard » (1 m. 80×2 m. 25) prix 65 francs; le camarade Jouguelaire, 19, rue de Liège, à Alfortville (Seine) se tient à la disposition des camarades pour leur livrer toutes commandes qu'ils voudront bien lui passer.

Du camarade Lacotas, agent des Etablissements Coste Folcher, 5, rue Gerhardt, à Montpellier :

	pièce	1/2 pièce
Vin rouge coteau 8°, 1923.....	340 »	185 »
» » » supérieur 9°, 1923 ...	350 »	190 »
» » » réservé 10°, 1923	380 »	205 »
» rosé » supérieur 9° 1/2, 1923.	370 »	200 »
» rouge St-Georges extra 10° Vieux ...	440 »	235 »
» blanc sec 9° 1923	385 »	210 »
» blanc Picpoul 10° 1923	410 »	220 »
» » 9° 1/2 à 10° Vieux.	450 »	240 »

Ces prix s'entendent à la pièce de 220 litres ou à la 1/2 pièce de 110 litres, franco de port, de régie et de logement gare destinataire. A domicile dans Paris et département de la Seine.

Bibliothèque

Nous donnons ci-dessous une première liste des ouvrages que le Permanent Blind Relief War Fund a donnés à l'U. A. G. Nous nous faisons un plaisir de remercier à nouveau le Permanent Blind Relief qui, grâce à un effort soutenu, arrive à fournir un nombre important de volumes parfaitement imprimés et reliés élégamment.

	Volume
312 Claude ANET. L'Amour en Russie	1
313 D'ANNUNZIO. L'Enfant de Volupté	4
314 Paul ARÈNE. Jean des Figues	2
315 André ARNAUDY. Rapa-Nui	3
316 Florence BARCLAY. Le Rosaire	3
317 Maurice BARRÈS. Un Jardin sur l'Oronte	1

318 Ph. BAUCQ. Journal de ma captivité	1
319 Guy CHANTEPLEURE. La Passagère	3
320 Joseph CONRAD. Typhon	1
321 J.-Germain-S. FAYE. Le Général Laperrine....	2
322 FORBIN. Les Fiancés du Soleil	2
323 Cyprien HALGAN. Le Tragique Amour de Ma- dame de Pradin	2
324 Blasco IBANEZ. Dans les Orangers	1
325 KESSER. La Steppe Rouge	1
326. KESSER. L'Equipage	2
327 M ^{me} DE LA FAYETTE. La Princesse de Clèves ...	2
328 Maurice LEVEL. L'Île sans Nom	2
329 LOTI. Azyadé	2
330 MURGER. Scènes de la Vie de Bohème	3
331 Elisa RHAIS. La Fille des Pachas	2
332 SAINT-SORNY. Pasca	2
333 STENDHAL. Le Rouge et le Noir	6
334 VOISIN. Le Bar de la Fourche	2
335 Maurice DE WALEFFE. La Reine Taia	2
336 Ed. SAINT-WHITE. Terres de silence	2
337 X... Père et Fils	2
2227 Louis BARTHOU. Mirabeau	4
2228 Louis MADELIN. Danton	4
2229 St-René TAILLANDIER. M ^{me} de Maintenon ...	3
2311 GAUDY. Le Chemin des Dames en feu	1
14 bis P. BENOIT. L'Atlantide	2
105 bis LOTI. Les Désenchantées	3
292 bis G. SAND. La Mare au Diable	1
295 bis STEVENSON. L'Île au Trésor	2
306 bis VOGUE. Le Maître de la Mer.....	3
2206 bis LENOTRE. Vieilles Maisons, Vieux Papiers.	2

Notre camarade Moreux, administrateur-délégué de l'*Almanach du Combattant* nous prie d'insérer la note suivante :

L'*Almanach du Combattant* 1925 sera l'événement littéraire de l'année.

L'*Almanach du Combattant* va paraître pour la quatrième fois ces jours-ci.

On peut affirmer que notre Almanach — car l'*Almanach du Combattant* est bien resté la propriété morale collective de nous tous — sera l'événement de librairie de cette année.

Préfacé par le *Maréchal French*, il atteindra d'abord le grand public par ses magnifiques contes ou récits inédits d'écrivains comme Lamandé, le généreux auteur des *Lions en Croix*, Clément Vautel, le spirituel observateur de *Mon Curé chez les Riches*, Roland Dor-gelès l'as des *Croix de Bois*.

Toute l'élite des lettres a collaboré à l'*Almanach* 1925 et tous les artistes ayant un nom l'ont illustré.

Jacques Péricard a eu, d'autre part, l'heureuse curiosité de demander par delà de la frontière ce que les autres combattants ont pensé des événements de la grande guerre. C'est ainsi qu'il publie le récit d'un poète allemand, Fritz Von Unruh, qui combattit à Verdun. Les notes poignantes de celui-ci seront lues avec une intense émotion par nous tous qui furent en ligne, des Eparges au Mort-Homme.

L'idée doit être poursuivie désormais tous les ans. Nous ne connaissons bien notre histoire qu'en connaissant celle des autres qui furent de l'autre côté des barbelés.

Il va de soi enfin que l'*Almanach du Combattant* de 1925 four-mille de documents pour nous. G. Laux et A. Chivot nous donnent un exposé intelligible pour tous de la législation des pensions. (Le droit à la pension, les tuberculeux et les gazés, les aliénés de guerre, les blessés des yeux, les familles contaminées, les droits des ascendants, etc., etc...)

Pour la première fois on trouvera aussi dans l'*Almanach* la liste complète de toutes les amicales de régiment, de tous les journaux d'anciens combattants.

Seuls, les embusqués n'achèteront pas l'*Almanach*; les vrais poilus du front le liront et le feront lire, car ils y retrouveront la seule chose que les politiciens n'arriveront jamais à nous enlever : l'esprit de fraternité du front qui, seul, a pu nous soutenir pendant les quatre effroyables années de la guerre.

Camarades, votre devoir et votre intérêt sont de souscrire à l'*Almanach*.

Comme tous les ans, une remise est faite, aux bureaux des Asso-ciations, pour les commandes collectives. Le prix du volume est de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes librairies et de 5 francs franco aux *Éditions du Combattant*, 190, boulevard Haussmann, Paris (8^e).

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Chastaing (Adrien), à La Tache (Dordogne), nous font part de la naissance de leur fille Marguerite, née le 26 juin 1924.

Notre camarade et Mme Guillot (Michel), à Sancoins (Cher), nous font part de la naissance de leur fils Fernand, né le 1^{er} juillet 1924.

Notre camarade et Mme Foucher (Joseph), à La Chaponnais (Mayenne), nous font part de la naissance de leur fille Renée, née le 4 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Colas (Albert), à Aubervilliers (Seine), nous font part de la naissance de leur 4^e enfant, Serge-Albert, né le 11 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Delsol, à Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur 3^e enfant, Eugène, né le 13 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Bouheret, à Mesvres (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fils Jean-Louis, né le 5 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Pichenot (Eugène), à Paris, nous font part de la naissance de leur fils Claude, né le 15 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Chapouille, à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), nous font part de la naissance de leur fille Jeannette, née le 21 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Erbeta, à Drancy (Seine), nous font part de la naissance de leur 2^e enfant, Guy, né le 30 août 1924.

Notre camarade et Mme Pasco, à Pavillons-sous-Bois (Seine), nous font part de la naissance de leur fille Simonne, née le 12 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Bouton (Pierre), à Lucenay (Rhône), nous font part de la naissance de leur fils Pierre, né le 12 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Meunier (Victor), à Cognin (Savoie), nous font part de la naissance de leur fille Yvonne, née le 21 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Gros (François), à Ecoeu (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fils Claude, né le 28 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Chesneau, à Pithiviers (Loiret), nous font part de la naissance de leur fils Hervé, né le 26 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Guerin (Alfred), à Nanterre (Seine), nous font part de la naissance de leur fils André, né le 5 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Guillou (Louis), à Rien-sur-Belon (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 29 septembre 1924.

Notre camarade et Mme Jannin, à Paris, 11, rue de Reims, nous font part de la naissance de leur fils Pierre, né le 8 juillet 1924.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Bastide (Guillaume), à Saint-Flour (Cantal), nous fait part de son mariage avec Mlle Delcher, qui a été célébré le 23 septembre.

Notre camarade Charbault (René), à Meix-Saint-Epoing (Marne), nous fait part de son mariage avec Mlle Angèle Gillon, qui a été célébré le 20 septembre 1924.

Notre camarade Cloup (Jean), à La Soulière (Corrèze), nous fait part de son mariage qui a été célébré le 16 septembre 1924 avec Mlle Marie-Louise Plas.

Notre camarade Cointepas (André), à La Flèche (Sarthe), nous fait part de son mariage qui a été célébré le 1^{er} septembre, avec Mlle Marguerite Plessier.

Notre camarade Lasblais (Raymond), à Angers (Maine-et-Loire), nous fait part de son mariage qui a été célébré le 21 juin 1924.

Notre camarade Baudon (Lucien), à Volandry (Maine-et-Loire), nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Souchard, qui a été célébré le 1^{er} octobre 1924.

Notre camarade Lafon (Léon), à Lachamp-de-Vidal (Corrèze),

nous fait part du mariage de sa jeune fille qui a été célébré le 4 octobre.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

Du fils de notre camarade Louis Urvoy, à Plérin (Côtes-du-Nord), à l'âge de 2 ans, le 26 août 1924.

Du fils de notre camarade Boiteau, à Burié (Charente-Inférieure), à l'âge de 40 jours.

Du fils de notre camarade Poulain, à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 5 août 1924.

Du père de notre camarade Bonnier (Gaston), à Nice (Alpes-Maritimes).

De la fille de notre camarade Joseph Landais, à Rouen (Seine-Inférieure), à l'âge de 9 mois et 1/2, le 1^{er} août 1924.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du samedi 6 septembre 1924

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Grillet.

Sont présents : L'Evesque (Gaston), Bois, Favret, Bertrand, Fauvel, Goubin, Gudefin, Laffargue, Leveau, Noireaux.

Ont écrit : Laute (pouvoirs au Président ou à Izaac) ; Robert (pouvoirs à Laffargue) ; Toudouri, Dufourc (pouvoirs au Secrétaire général) ; Izaac (pouvoirs au Secrétaire général).

Excusés : Scapini, Malgot, Arnault (pouvoirs à Laffargue), Heuze (pouvoirs à Laffargue).

Assistent à la séance : M. de Traversay, Président du Comité d'Action, les camarades Boidin et Saillot.

1° Procès-verbal de la dernière séance, adopté;

2° Situations financières de juillet et d'août, adoptées;

3° Rapport moral de l'exercice 1923-1924, adopté;

4° Rapport financier et Bilan de l'exercice 1923-1924.

Gudefin demande comment se décomposent les recettes et les dé-

penses des chambres de la Maison de l'Aveugle mises à la disposition des camarades.

Le Secrétaire général donne les renseignements demandés et fait remarquer que la somme de 90 francs portée dans la liste des recettes du rapport financier représente le bénéfice net réalisé sur les chambres de l'U. A. G.

Le Président de séance met aux voix le rapport financier et le bilan qui sont adoptés à l'unanimité;

5° Tirage au sort des candidats administrateurs pour l'établissement du bulletin de vote.

En présence de M. de Traversay, le Trésorier procède au tirage au sort des 18 candidats administrateurs. La liste est établie comme suit :

1. Laffargue.
2. Cabasson.
3. Courteix.
4. Satge.
5. Sainte-Rose.
6. Beda.
7. Conan.
8. Estienne.
9. Arnault.
10. Scapini.
11. Toudouri.
12. Seguy.
13. Boidin.
14. Robert (Maurice).
15. Polette.
16. Fauque.
17. Lagarde.
18. Nicolai.

Le bulletin de vote mentionnera les renseignements suivants : Nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, profession et la mention d'administrateur s'il y a lieu.

Le Conseil prie M. de Traversay de vouloir bien accepter la direction et l'organisation des Assemblées de novembre et de demander aux membres du Comité d'Action de vouloir bien l'aider dans cette circonstance et d'assurer le dépouillement des bulletins de vote.

M. de Traversay promet de faire le nécessaire comme les années précédentes.

Le Conseil charge Laffargue et Heuze de s'occuper de l'organisation de la réunion intime qui, comme l'année dernière, aura lieu après l'Assemblée générale.

6° *Renouvellement des membres de la Caisse Fraternelle :*

Sont nommés pour octobre, novembre et décembre : Dufourc, Gudefin, Izaac, Laute.

7° *Questions diverses :*

Lecture de la lettre de notre camarade Lambert, victime civile de guerre, protestant contre la décision du Conseil d'administration du 24 mai relativement aux victimes civiles de la guerre.

Le Conseil d'administration maintient le vœu qu'il a formulé le 24 mai et laisse à l'Assemblée générale le soin de ratifier ou non cette proposition.

Lecture des lettres des camarades Robert, Maurice et Noirjean.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil décide que ces lettres seront soumises aux Commissions précédant l'Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

GROUPEMENT DE LA RÉGION NORD

Compte rendu de la 3^e Assemblée générale régionale

Les membres de la régionale du Nord, se sont réunis en assemblée générale, le dimanche 21 septembre, dans la salle du Conservatoire de Musique, à Lille. La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Planquette entouré des membres du Comité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux camarades venus très nombreux cette année et remercié M. le Maire de Lille qui, comme les années précédentes, avait bien voulu mettre la salle du Conservatoire gracieusement à notre disposition, le Président fait l'exposé des différentes questions intéressant le groupement qui furent traitées et résolues au cours de l'exercice écoulé.

Rapport moral et financier de l'Union. — Ne disposant que d'un temps relativement bref, le Président met aux voix la lecture du rapport. L'Assemblée estimant que chacun pourra le consulter plus lon-

guement dans le Bulletin avant l'assemblée de Paris, en rejette la lecture.

Situation financière du Groupement. — Le trésorier donne lecture de la situation financière, insérée dans le Bulletin de septembre, qui est approuvée.

Transports. — Le secrétaire rend compte des démarches faites avec la précieuse collaboration de M. Grimpret, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en vue de faire adopter par toutes les Compagnies de transport du Nord, la carte d'invalidité en place des titres de circulation précédemment délivrés aux Aveugles de guerre. Le secrétaire fait également remarquer que toutes les Compagnies du département du Nord ont accepté la proposition du groupement et que le Comité espère obtenir le même succès près des Compagnies du Pas-de-Calais, qui viennent d'être sollicitées.

Lecture est ensuite donnée des réductions accordées par les différentes Compagnies du Nord, qui seront d'ailleurs insérées dans le Bulletin d'octobre.

L'assemblée adopte ensuite la proposition de vœux émis par son Comité dans sa réunion du 6 juillet (Vœu A).

Le Président demande encore à l'assemblée d'adopter un vœu émis par le Comité, tendant à faire bénéficier les Aveugles de guerre français des mêmes réductions accordées sur les chemins de fer belges aux Aveugles de guerre de ce pays avec effet réciproque pour ces derniers sur les réseaux français. Après quelques explications le vœu est adopté à l'unanimité (Vœu B).

Néanmoins, l'assemblée demande que le Comité régional, représentant la région la plus intéressée dans cette question, entame de suite les premières démarches près de certaines personnalités belges s'intéressant aux Aveugles de guerre de ce pays, qui ne sont pas groupés et ne peuvent donc être officiellement représentés. Le secrétaire fait remarquer que le règlement intérieur s'oppose à des démarches de ce genre, à moins d'autorisation spéciale; le président assure qu'il insistera près du Conseil d'administration pour obtenir l'autorisation demandée.

Comité de Patronage. — Le président fait donner lecture de la liste des membres du Comité de patronage et prie les camarades de rechercher et de signaler au Comité les personnes qu'ils pourraient rencontrer désirant s'intéresser à la régionale.

Travail. — Le président rappelle qu'à la demande de l'Union,

envisageant la création d'un magasin de vente dans la région, le Comité régional décida, au cours de sa réunion du 6 juillet, de consulter l'assemblée à ce sujet.

Après quelques explications du bureau, l'assemblée décide d'abandonner ce projet, doutant du succès qu'obtiendrait un nouveau magasin de vente dans la région qui compte déjà nombre d'organisations similaires.

Questions diverses. — Le secrétaire fait ensuite donner lecture d'une lettre du camarade Dozinel (Emile), demandant que l'assemblée émette un vœu tendant à faire porter la pension à 12.000 francs et que la pension réelle soit élevée de 2.400 à 5.000 francs.

Après quelques discussions, l'assemblée rejette le projet d'augmentation ne jugeant pas le moment convenable pour renouveler une telle demande.

Le président explique ensuite qu'un projet de loi a été dernièrement déposé, demandant le relèvement des pensions.

D'après ce projet, la pension d'un 100 % serait portée de 2.400 à 5.400 francs; le président estime donc qu'il n'y a qu'à attendre.

Blessures multiples. — Le camarade Vanaudenaerde demande que la somme de 1.000 francs servant de base aux majorations pour blessures multiples, soit portée à 3.000 francs. A l'unanimité, l'assemblée adopte le vœu (Vœu C).

Allocations aux Veuves de camarades. — Webber demande que la régionale institue une allocation en cas de décès d'un camarade, estimant qu'au lendemain de la disparition du mari, la veuve se trouve sans ressources assurées. A cette proposition, le président fait remarquer que cette question a déjà fait l'objet de maintes conversations entre les membres du Comité et assure qu'elle sera résolue dès que la situation financière le permettra, mais que momentanément, il était matériellement impossible de s'engager dans cette voie. Néanmoins, escomptant une prochaine rentrée de fonds, le président espère pouvoir bientôt réaliser le projet, très probablement après la prochaine réunion du Comité.

Théâtre. — Gros demande qu'une démarche soit faite près de la direction du Grand-Théâtre de Lille afin que les Aveugles de guerre bénéficient de la priorité aux guichets dudit établissement. MM. Donce et Muret sont délégués près de l'adjoint aux Beaux-Arts de Lille, afin de faire bénéficier de certains avantages les camarades amateurs de théâtre.

Décorations. — Plusieurs camarades demandent que l'assemblée émette un vœu basé sur la loi d'amnistie, réclamant la médaille militaire pour tous les Aveugles de guerre. Après discussion, le vœu, en principe, est adopté, mais craignant les différentes interprétations qu'il pourrait recevoir, le Comité décide de le soumettre d'abord à la Commission compétente de l'Union qui l'étudiera avant de le présenter à l'assemblée générale de Paris.

Le Président fait connaître à l'assemblée qu'il se rendra, ainsi que le secrétaire, à l'assemblée du 16 novembre, mais prévient les camarades de ne donner aucun pouvoir au secrétaire qui, comme victime civile de guerre, n'a pas droit au vote.

Des lots en espèces sont ensuite tirés entre les membres présents. deux lots restent acquis au groupement, selon le désir de leurs gagnants.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 16 heures.

VŒUX ÉMIS AU COURS DE LA RÉUNION

A. — Que toutes les régionales et départements interviennent près des Compagnies de transports de leur région et département afin de faire adopter, d'une façon générale, la carte d'invalidité. L'assemblée souhaite également que le Conseil d'administration de l'Union agisse dans le même sens dès qu'il le jugera possible, si cela ne l'est actuellement, près de la T.C.R.P.

B. — Que l'Union intervienne près des Gouvernements français et belge afin qu'un accord soit conclu entre les deux pays, permettant aux Aveugles de guerre français de voyager sur les réseaux de chemins de fer belges au même titre que leurs camarades de ce pays, avec effet réciproque pour ceux-ci, sur les grands réseaux français.

C. — Que la somme de 1.000 francs, servant de base aux majorations pour blessures multiples, soit portée à 3.000 francs.

SECTION DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE

Procès-verbal de la réunion du 3 octobre

Les membres de la Section départementale du Finistère se sont réunis à Brest, le 3 octobre.

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Le Cocq. Sont présents : Beneat, Bellec, Quere, Le Borgne, Laurent,

Bouguen, Kerangall, Coat, Castel, Deniel, Kromer, Le Cocq, Sibiril.

Le Président donne la parole à M. Kegre, trésorier, pour la lecture du compte rendu financier qui est adopté.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire pour la lecture du compte rendu moral qui est adopté.

Lecture est donnée des rapports « moral » et « financier » de l'U. A. G.

En ce qui concerne la Caisse Fraternelle, les camarades du Finistère demandent que les bénéficiaires de la Caisse Fraternelle, ainsi que le montant des sommes perçues, figurent au rapport annuel de l'U.A.G.

L'ancien Conseil d'administration de notre Section départementale est réélu. Le Cocq conserve la présidence et Sibiril le secrétariat.

Le Cocq est désigné comme délégué à l'Assemblée générale de l'U.A.G.

Les camarades du Finistère demandent à l'U.A.G. de revendiquer énergiquement, et jusqu'à ce que l'on ait obtenu satisfaction, les vœux suivants :

1° Que la pension minimum pour un mutilé atteint de cécité complète soit de 12.000 francs par an;

2° Que l'allocation soit annuellement de 1.000 francs par enfant;

3° Que la pension de reversion soit accordée aux veuves de mutilés sans autre condition, que le mariage ait duré un an, qu'il ait été rompu par la mort accidentelle de l'époux ou qu'un enfant soit né du fait de ce mariage;

4° Que le taux de la pension de reversion soit égal à la moitié de la pension du défunt;

5° Que l'allocation, article 12, soit portée à 2.000 francs;

6° Que tous les mutilés obtiennent le bénéfice de l'article 59 sans qu'il soit pour cela nécessaire d'être militaire rengagé;

7° Que les ascendants des grands mutilés obtiennent les mêmes avantages que les ascendants des camarades tués à l'ennemi;

8° Que les grands invalides obtiennent le bénéfice de l'article 64 pour tous les maux provenant directement ou indirectement de leur infirmité;

9° Que les grands invalides d'avant-guerre (cécité complète) obtiennent les mêmes avantages que nous.

Quoique prévenue à temps, l'U.A.G. a envoyé les convocations pour notre Assemblée générale un peu tard, beaucoup de camarades ne l'ont reçue que le jour même de la réunion. Il est donc décidé que dorénavant, et puisque notre caisse est un peu plus riche que l'an passé, le Secrétaire de notre départementale enverra les convocations lui-même et qu'il fera paraître un avis une quinzaine de jours avant l'assemblée, dans le *Courrier du Finistère*, *La Dépêche de Brest*, et *l'Ouest-Eclair*.

La prochaine assemblée générale se tiendra à Landerneau.

Les camarades Quere et Bellec ne sont pas encore en possession de leur Légion d'honneur; le Bureau fera le nécessaire pour que ces camarades obtiennent satisfaction dans le plus bref délai.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, après avoir remercié les camarades du Nord-Finistère d'être venus tous à notre Assemblée générale, lève la séance.

Note du Bureau. — Les convocations pour la réunion de la Départementale du Finistère ont été expédiées de l'U.A.G. le 20 septembre, soit treize jours avant la date de l'assemblée.

SECTION DÉPARTEMENTALE DU MAINE-ET-LOIRE

Compte rendu de la réunion du 5 octobre 1924

Notre réunion eut lieu, comme l'an dernier, dans les salons de l'Hôtel de France à Angers; elle fut précédée d'un petit banquet intime auquel assistaient 14 camarades accompagnés de leur famille. Le repas se termina joyeusement par l'audition de quelques chansons et la dégustation d'une délicieuse liqueur offerte par la Maison Cointreau. Puis on passa aux questions posées à l'ordre du jour de la réunion.

Assistent à la réunion : Bernier, Blaize, Boudeville, Brevet, Cointepas, Duverger, Gallard, Girardeau, Leveau, Mauriceau, Montfort, Moron, Panterne, Ricoteau.

Excusés : Chupin, Pichonneau, Piron, Veillet.

Notre camarade Panterne, Président de la Section, présente tout d'abord les excuses de M. le docteur Vinsonneau, notre trésorier, et de quatre camarades qui ne peuvent assister à notre assemblée.

Les camarades présents ayant tous pris connaissance du rapport

moral et de la situation financière de notre Union, parus dans le dernier Bulletin mensuel, les adoptent à l'unanimité sans présenter d'observations.

Compte rendu est ensuite donné des différentes démarches exécutées au cours de l'exercice écoulé par le Bureau de notre Section, ainsi que de la situation financière du groupement arrêtée à fin juillet.

Démarches. — En novembre 1923 une lettre est adressée aux députés et sénateurs du département, leur demandant de bien vouloir appuyer le projet d'augmentation de nos pensions.

En décembre, l'Office Départemental des Mutilés et Réformés de la guerre accepte notre proposition concernant la répartition de plusieurs dons reçus par ledit Office avec affectation spéciale aux Aveugles de guerre du département.

En janvier M. le Directeur des théâtres d'Angers veut bien accorder la priorité aux Aveugles de guerre, en permettant à ceux-ci de retenir leurs places à l'avance, sans avoir à verser de frais de location.

Ce même mois, M. le Directeur de la Compagnie des Tramways électriques d'Angers nous renouvelle les cartes de circulation gratuite accordées aux Aveugles de guerre domiciliés dans des localités desservies par les lignes de ladite Compagnie.

En juillet dernier, la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou veut bien accorder le demi-tarif à nos camarades et la gratuité à leur guide, sur simple présentation de la carte d'invalidité.

Subventions. — En janvier, la municipalité du May-sur-Evre nous alloue, comme l'année précédente, une subvention de 100 francs, nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Membres actifs. — La Section compte à ce jour 24 Aveugles de guerre.

Correspondance. — Du 8 octobre 1923 au 4 octobre 1924 77 lettres ont été expédiées par nos soins.

Renouvellement du Bureau. — A l'unanimité des membres présents l'ancien Bureau est réélu; il est composé de la façon suivante : Président : Panterne; vice-président : Cointepas; trésorier : M. le Docteur Vinsonneau; secrétaire : Leveau.

Les membres du Bureau remercient les camarades pour la confiance qu'ils veulent bien leur témoigner; l'assemblée adresse ses bien

sincères remerciements à toutes les personnes et collectivités qui nous ont prêté leur concours en maintes circonstances, et en particulier à M. le Docteur Vinsonneau qui, malgré ses nombreuses occupations, veut bien assurer la gérance de nos finances.

Vœux pour l'assemblée générale de l'U. A. G. du 16 novembre 1924.

1° Que l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 soit appliqué dans un esprit plus large à l'égard des Aveugles de guerre, et que, lorsqu'il s'agit de maladies ou blessures autres que celles ayant motivé la délivrance de la pension, les médecins soient appelés à rechercher si les maladies en question ne sont pas les causes indirectes de l'invalidité reconnue.

2° Que ceux de nos camarades qui ne peuvent signer pour toucher ce qui leur est dû, soient admis à apposer leurs empreintes digitales à la place de la signature, sur les quittances qui leur sont présentées. Ceci éviterait à beaucoup d'entre nous d'interminables démarches pour fournir au moment de chaque paiement une procuration établie au nom de la femme de l'Aveugle.

En outre, les camarades présents font confiance au Conseil d'administration de l'« U. A. G. » et à son bureau, pour poursuivre leur action, afin de faire aboutir, le plus rapidement possible, les justes revendications soumises l'an dernier par notre section, et qui n'ont pas encore reçu de solution à ce jour.

La séance est levée à 16 h. 30.

Situation financière

En caisse au 1 ^{er} août 1923.....		333 75
Frais de correspondance du 1 ^{er} août 1923 au 28 janvier 1924, pour 80 lettres expédiées	20 75	
Frais de retour d'un mandat.....	» 55	
Fournitures de bureau	8 »	
Banquet du 7 octobre	81 »	
15 octobre, Intérêts bons de la Défense nationale		15 »
Frais de recouvrement subvention May-sur-Evre	1 25	
Janvier 1924, Subvention du May-sur-Evre...		100 »
Remboursement intérêt d'un bon utilisé avant échéance	3 75	
Total.....	115 30	448 75
Reste en caisse au 31 juillet 1924 : 333 fr. 45.		

SECTION DÉPARTEMENTALE DU TARN

Compte rendu de la réunion du 5 octobre

Les membres de la Section départementale du Tarn se sont réunis le 5 octobre 1924, à Castres, à l'Hôtel de l'Europe.

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de Blatge, de Saint-Sulpice.

Etaient présents : Dupuy, Montalan, Gorma, Gatimon, Assemat, Séverac, Génies, Tanis, Bonnet, Dardie, Satge.

Excusés : Gaillaut, Vidal, Albouy, Enjalbert, Huc, qui ont déclaré accepter toute décision prise.

Assistait à la séance : le camarade Seguy, de la Section de la Haute-Garonne.

Mme Satge, secrétaire-trésorière voyante expose la situation financière du groupement qui est approuvée à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée d'un échange de correspondance entre l'U. A. G. et le camarade Satge au sujet de l'incident survenu au cours du congrès de Castres. Les camarades approuvent entièrement la conduite de notre camarade et se déclarent satisfaits de son attitude.

A la suite d'un échange de vue concernant Franceville, il a été donné mandat au camarade Satge, délégué à l'assemblée générale de l'U. A. G., d'exposer et de soutenir l'avis des camarades sur ce point. En raison de la situation financière du groupement, il est décidé qu'une demande de subvention sera faite à l'U. A. G. (art. 16 Règlement intérieur des Groupements).

La Section renouvelle le vœu déjà présenté lors de la dernière réunion tendant à ce que l'U. A. G. prenne l'initiative de la formation d'une régionale ayant son siège à Toulouse. Le camarade Seguy de la Haute-Garonne donne l'assurance qu'il fera tous ses efforts pour hâter cette organisation. Le camarade Satge est désigné pour assister à la réunion des camarades de la Haute-Garonne et envisager, d'accord avec ce groupement, les modalités d'exécution du vœu ci-dessus exprimé.

Il est décidé que les démarches nouvelles seront faites auprès du Conseil général du Tarn en vue de bénéficier des mêmes avantages sur les chemins de fer départementaux et services d'autobus que sur les grands réseaux.

La Section demande à l'U. A. G. de bien vouloir faire le néces-

saire auprès du ministère des Pensions afin que les affaires en instance devant les tribunaux compétents soient étudiées et transmises le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 h. 20.

SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE

Compte rendu de la réunion du 12 octobre

Les membres de la Section départementale de la Haute-Garonne se sont réunis le 12 octobre 1924, à l'ancienne Faculté des Lettres, rue de Rémusat, à Toulouse.

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Séguy.

Sont présents : Alibert, Alquier (de Revel), Balansa, Campardou, Delmas, Duplan, Laurent, Lenfant, Monnier, Richou, Saint-Marty, Séguy.

Ont écrit en envoyant leurs pouvoirs au président : Carrier, Dupuy, Fourment, Lacambre, Lajou, Latrille, Mirouze.

Absents : Alquié (de Toulouse), Curbières, Desjardins, Mousty, Pons, Prévost, Vidal.

Les camarades Satge (Section du Tarn) et Gailly (Section de l'Ariège) assistent à la séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée — adopté.

Le président remercie les camarades qui ont bien voulu assister à la réunion et donne ensuite la parole à M. Satge, trésorier voyant, pour la lecture du rapport financier.

M. Satge, en des termes empreints de la plus grande bienveillance, remercie les camarades de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder en le nommant aux fonctions de trésorier et les assure de tout son dévouement dans l'accomplissement de cette tâche. Etant également trésorier de l'Œuvre des Mutilés et Réformés de la Haute-Garonne, M. Satge a eu l'occasion de s'occuper de plus de 2.000 mutilés, il s'occupera donc de nous avec encore plus de dévouement si possible; comme début, il annonce que l'Œuvre des Mutilés et Réformés alloue 200 francs à notre groupement; il lit ensuite le rapport financier arrêté au 12 octobre 1924 :

RECETTES

21 cotisations à 5 francs.....	105 »	
Subvention de l'U. A. G.....	50 »	
Subvention du Conseil municipal.....	150 »	
	—————	355 »

DÉPENSES

Juin, Etrences concierge.....	5 »	
Fournitures diverses	56 75	
Frais de correspondances.....	14 »	
	—————	75 75
Reste en caisse		279 25

Le trésorier : SATGE.

Vu et approuvé par le commissaire aux comptes :
M. MASSON.

Ce rapport est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Ensuite le président se lève pour exposer ce que, moralement, nous avons obtenu depuis la création de la section.

C'est d'abord le geste de solidarité dont ont fait preuve les camarades en répondant nombreux à l'appel qui leur avait été fait pour constituer la section, et la part que chacun d'eux a pris dans les discussions concernant nos revendications. Stimulé par ces gestes de camaraderie, le président s'est senti soutenu pour obtenir, des pouvoirs locaux, quelques gains appréciables.

C'est ainsi qu'il a obtenu :

De la direction de l'Exposition, l'entrée gratuite pour l'Aveugle et le guide.

Du Conseil municipal : la subvention de 150 francs.

Du Conseil général : une subvention annuelle de 300 francs.

Cette dernière subvention n'est pas inscrite au compte financier qu'on vient de lire parce qu'elle n'a pas été touchée, mais elle le sera dans le prochain semestre.

Le président annonce ensuite une autre bonne nouvelle : il a pu obtenir de la direction du Théâtre du Capitole, sur présentation de la carte d'identité de l'U. A. G., 50 % de réduction sur toutes les places pour l'Aveugle et le guide avec priorité pour la délivrance des billets la veille du jour de l'ouverture de la location.

Le président termine ce petit rapport moral en exhortant les camarades à la solidarité et à la camaraderie qui, seules, peuvent faire de la Section un groupement important.

En continuant l'ordre du jour, on arrive à l'examen des questions qui devront être soumises en novembre prochain, à Paris, aux assemblées préliminaires et à l'Assemblée générale.

Ce fut alors des discussions un peu orageuses où chacun voulait faire prévaloir son point de vue. En fin de compte, l'Assemblée donna un mandat ferme à son délégué à Paris pour soutenir les vœux suivants :

1° Que l'U. A. G. continue à faire de plus pressantes démarches auprès du Sénat pour l'adoption comme pupilles de la Nation de nos enfants nés ou à naître;

2° Qu'enfin l'U. A. G. se décide à présenter d'une manière très ferme au ministre des Pensions, les revendications des Aveugles à blessures multiples;

3° Les maisons de Franceville étant inaccessibles aux camarades de certaines régions vu la cherté des transports, surtout pour ceux ayant des enfants payant place entière, que l'U. A. G. fasse tout son possible pour trouver une combinaison tendant à donner satisfaction aux camarades de ces régions. Les délégués des sections de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Ariège donneront leur point de vue à ce sujet;

4° Que l'U. A. G. ne construise pas une maison de retraite et qu'elle laisse ce soin à l'Etat, aux départements ou aux communes, qui répartiraient plusieurs maisons sur le territoire, de manière à ne pas obliger l'Aveugle à quitter son terroir, ses parents, ses amis et connaissances, quitte à l'U. A. G. à meubler ces maisons;

5° Que le Conseil d'administration de l'U. A. G. ne soit composé que de dix membres habitant Paris et que rien ne se fasse sans le concours des présidents de toutes les sections départementales; cette administration et ces présidents se réunissant en une sorte de congrès deux fois par an, car, de ce fait, toutes les régions françaises pourraient prendre part à la répartition du bien qui est donné à tous les Aveugles de guerre français;

6° Que les camarades qui demandent à l'U.A. G. l'insertion d'une de leurs lettres dans le Bulletin obtiennent satisfaction, à condition toutefois que les desiderata de ces camarades soient exposés poliment. Que ce Bulletin soit envoyé régulièrement à date fixe et qu'il

soit fait diligence auprès de l'imprimeur pour qu'il accepte la dernière copie huit jours avant sa parution, de manière à ce que les nouvelles soient plus récentes.

En fin de séance, le camarade Séguy, président et délégué de la Section, assure l'Assemblée qu'il fera tout son possible auprès du Conseil d'administration pour l'adoption ou prise en considération de tous ces vœux, approuvés par les camarades Satge et Gailly représentant, à la réunion, les sections du Tarn et de l'Ariège.

La séance est levée à 17 heures.

GROUPEMENT RÉGIONAL DE LIMOGES

La réunion annuelle du Groupe a eu lieu le dimanche 12 octobre 1924 à Limoges.

Malgré un changement de salle survenu au dernier moment, les camarades étaient venus nombreux.

Après avoir remercié la Chambre de Commerce de sa gracieuse hospitalité, l'Assemblée présidée par le camarade Lagarde, a témoigné sa reconnaissance au Conseil d'administration de l'U. A. G. pour les heureux résultats obtenus par celui-ci pendant l'année écoulée.

Ils renouvellent leurs vœux de l'an passé, notamment en ce qui concerne les pensions des veuves et des ascendants, l'admission de tous leurs enfants comme pupilles de la nation avec prière instante au Sénat de ratifier le vote de la Chambre; enfin ils demandent le maintien de la majoration pour tous les enfants pensionnés de guerre qui, âgés de plus de dix-huit ans, seraient infirmes.

Tout en rendant hommage aux grands services rendus aux Aveugles de guerre par le « Phare de France », le Groupe Limousin demande que l'U. A. G. conserve sa liberté d'action et continue sa propagande en vue de la création de la maison de retraite de l'Aveugle de guerre.

A propos de l'immeuble de la rue Ballu, le groupe estime que l'installation de la bibliothèque au deuxième étage n'a été décidée par l'Assemblée générale qu'à titre provisoire et qu'il importe que ce local soit réservé pour les chambres des Aveugles de passage à Paris.

Le vœu est enfin émis que l'abrégé Braille ne soit pas compliqué davantage.

En terminant, Lagarde fait une causerie fort intéressante sur le traitement par lequel le docteur Bonnefont, de Bordeaux, a rendu plus ou moins de vision à un très petit nombre d'Aveugles.

Il conseille aux camarades ayant encore un ou les deux yeux intacts d'aller le consulter.

SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Réunion du 12 octobre

La séance est ouverte sous la présidence de M. le commandant Crosnier, président d'honneur, assisté de MM. Godard, président; Cagnard, vice-président; Lemarchand, secrétaire-trésorier et Vannier, commissaire aux comptes.

Étaient présents, outre les membres du Bureau, les camarades Angot, Verdure, Devarrieux, Capelle, Leblond, Prevel, Frère.

S'étaient excusés, les camarades : Talleur, Paral, Abraham, Lucas, Bunel, Massat, Vochelet, Leron, Feret, Lesade, Chatonnier, Giroux, Mauconduit, Dupuis.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, M. Angot demande si les vœux émis à la précédente séance ont été transmis. M. Godard répond affirmativement, il indique que ces vœux ont reçu un accueil favorable et que l'U. A. G. doit les appuyer à la réunion générale du 16 novembre.

M. le commandant Crosnier donne ensuite lecture de la correspondance :

Lettre de l'U. A. G. accusant réception des vœux; lettre de l'U. A. G. du 1^{er} août constatant que satisfaction avait été donnée par le Parlement au sujet du point de départ de l'augmentation de l'allocation 5 bis;

Lettre de l'Union Régionale des Aveugles civils invitant notre président, dans un but de camaraderie, à assister à son assemblée générale le 7 août.

Le président donne ensuite lecture d'un vœu s'élevant contre une amnistie trop large accordée aux traitres et aux déserteurs, à ceux qui furent condamnés pour forfaiture ou intelligence avec l'ennemi. Ce vœu est approuvé à l'unanimité.

Devarrieux demande pourquoi l'U. A. G. n'a pas osé prendre

position sur cette question. Angot fait observer que la situation de l'U. A. G., constamment en rapport avec le gouvernement, est des plus délicates. Devarrieux le regrette et affirme que, dans ce cas, il appartient aux sections de faire entendre la protestation des Aveugles de guerre.

Le président lit les lettres d'excuse d'un certain nombre de camarades parmi lesquelles celle du camarade Dupuis soulevant quelques questions intéressantes.

Il proteste d'abord contre la répartition du legs Boulet entre un trop petit nombre de bénéficiaires. Il eut souhaité une répartition plus large permettant de faire un plus grand nombre d'heureux.

L'assemblée partageant cette manière de voir émet le vœu que :

« A l'avenir les legs faits en faveur des Aveugles soient répartis entre le plus grand nombre possible de bénéficiaires. »

Dupuis demande encore qu'étant donné la situation prospère des finances de l'Union, que soient supprimées les cotisations.

Angot et Godard s'élèvent contre cette proposition déclarant qu'on ne s'intéresse à une œuvre que dans la mesure où on souscrit pour elle. L'U. A. G. a d'ailleurs à faire face à de nombreuses dépenses pour lesquelles les dons seraient insuffisants.

Gagnard, vice-président, approuve le maintien des cotisations mais proteste contre les dépenses engagées ou prévues pour les maisons de Franceville, maisons qui tomberont au pouvoir de l'Etat lorsqu'il n'y aura plus d'Aveugles de guerre; l'argent ainsi dépensé serait plus utilement employé en avances pour construction de logements à bon marché.

Après discussion, l'assemblée émet le vœu que soient suspendues les études prévues pour l'agrandissement des maisons de Franceville et la création de maisons semblables. Peu d'aveugles peuvent profiter des avantages que procurent ces maisons et l'argent ainsi dépensé l'est surtout au bénéfice de l'Etat qui prendra possession de ces immeubles le jour où l'U. A. G. se trouvera dissoute par suite de la disparition de ses derniers membres.

Une courte discussion a lieu au sujet de l'opportunité de créer des membres bienfaiteurs et donateurs, puis Angot demande ce qu'est devenue la question de l'unification de la carte pour les transports. Godard répond qu'un vœu a été adressé à l'U. A. G. mais qu'il n'y a pas encore de solution.

M. le commandant Crosnier déclare qu'il essaiera d'intéresser le

Conseil général à la question pour ce qui concerne les transports sur les voies du département.

Devarrieux demande que pour l'assemblée générale de l'U. A. G. les pouvoirs des absents ne soient pas envoyés au président de l'Union mais au délégué de la Section.

Gagnard fait remarquer que rien ne s'y oppose, que c'est seulement une question de confiance envers le délégué.

Devarrieux demande encore que les candidats au Conseil d'administration soient pris parmi les membres des Bureaux de Sections départementales et non parmi des gens, peut-être très dévoués, mais que personne ne connaît.

Après une intervention du camarade Angot montrant les difficultés qui s'opposent à une limitation trop étroite du cercle dans lequel peuvent se recruter les candidats, l'assemblée décide de demander à l'U. A. G. qu'à l'avenir les candidats soient autant que possible pris parmi des personnalités connues ou parmi les membres des Bureaux des Sections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE REAJUSTEMENT DES PENSIONS AU COUT DE LA VIE

Une délégation du Comité d'Entente, à laquelle participait, notamment, l'U. A. G., a été reçue, le lundi 20 octobre, par M. Vincent Auriol.

Conformément aux décisions du Comité d'Entente, les délégués ont demandé l'ajustement intégral des tarifs de pensions au coût de la vie, dans le cadre et suivant les principes de la loi du 31 mars 1919.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés au grade de Chevaliers de la Légion d'honneur :

Par décret du 15 août 1924 (paru au *Journal Officiel* du 29 août).

LAINÉ (Jules-Achille), ex-soldat du 55 Régiment d'Infanterie.

LABRE (Camille), ex-soldat du 7^e Régiment d'Infanterie Coloniale.

MOREL (Léon-Désiré), ex-soldat du 276^e Régiment d'Infanterie.

MARCHE (Pierre), ex-soldat du 15^e Régiment d'Infanterie.
LAURENT (Théophile), ex-soldat du 1^{er} Régiment de Génie.
LAFON (Jacques), ex-soldat du 411^e Régiment d'Infanterie.
PÉLISSIER (Jean), ex-soldat du 271^e Régiment d'Infanterie.
GAY (Lucien-Baptiste-Florimond), ex-soldat du 91^e Régiment d'Infanterie.
ROUSE (Clovis-Ernest-Joseph), ex-soldat du 12^e Bataillon de Chasseurs à pied.
CHRISTOPHE (Marie-Auguste-Emile), ex-soldat du 4^e Régiment de Tirailleurs.
Par décret du 18 septembre 1924 (*Journal Officiel* du 25 septembre).
ROLS (Camille-Antoine), ex-soldat du 24^e Régiment d'Infanterie.
MÉDARD (Maurice-Léopold-Emmanuel), ex-caporal au 169^e Régiment d'Infanterie.
DUBESSAY (Louis-François-Eugène), ex-soldat du 301^e Régiment d'Infanterie.
MASSON (Jean-Baptiste), ex-soldat du 321^e Régiment d'Infanterie.
RIAT (Pierre), ex-soldat du 85^e Régiment d'Infanterie.
LIABEUF (Félix-Auguste), ex-soldat du 158^e Régiment d'Infanterie.
LAJOUANE (Firmin), ex-soldat du 289^e Régiment d'Infanterie.



Le Gérant : DECOËNF.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COURTEIX, DERUNDER, DURAT, FAUVEL, GOUBIN, GUDÉFIN, HEUZE, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTE, LEVEAU, LELOUP, MALCAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;
M. MEYNADIER, Vice-Président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. Marcel BLOCH.
Mme BOYLESVE.
Mme BROQUIN.
M. CHEFFER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.
Mlle JALAGUIER.
Mme HENRI.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme Pierre MOURAUX.
Mme MUS.
M. Joseph ROUX.
M. SOLLAR.
D^r SCHNEIDER.
Mme VALTON.
Mme YVES.

Liste des Donateurs

M. Hercourt, Biarritz, 15 francs. — MM. Boucheron et Radius, joailliers, 26, place Vendôme, Paris, 100 fr. — M. Constantin G. Giordanon, Alexandrie (Egypte), 50 fr. — Commandant Saillard, de Nancy, 20 francs. — Anonyme n° 18.660, 100 francs. — Etablissement G. Scheideher et Cie, Mutterholz, 50 francs. — M. Gustave Scheideker, à Mutterholz, 30 francs. — Mlle Granger, à Chânes (Saône-et-Loire), 10 francs. — Anonyme n° 18.668, 50 francs. — M. Brecquelais, à Vernon (Eure), 20 francs. — M. Bret Ferrette, (Haut-Rhin), 100 francs. — M. A. Khan, Evian-les-Bains, 50 fr. — M. A. Messenger, Paris, 20 francs. — M. Paul Milliet, Paris, 20 francs. — Les Lecteurs de la Bibliothèque, 12, rue Titon, Paris, 48 francs. — Subvention du Conseil municipal de la Seine, 875 fr. — Produit d'une représentation donnée par les Artistes amateurs d'Haïphong (Tonkin), 1.845 francs. — Mlle Marie Brossard, à Pornic (Loire-Inférieure), 200 francs. — Mme Fusil, La Frette (Seine-et-Oise), 20 francs. — Anonyme n° 18.690, 150 francs. — M. Lionel Laroze, Paris, 20 francs. — M. Charles Metman, Paris, affectation Maisons de Repos Franceville, 250 francs. — M. G. Dobède, Nice (Alpes-Maritimes), 500 francs. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 francs. — Notre camarade Lafon, Léon, 10 francs. — M. Costadoat, Alger, 20 francs. — Mme Louise Poules, Pamiers (Ariège), 10 francs. — Mme Good, à Paris, 100 francs. — Mme Vve Limousin, Tolosa (Espagne), transmis par les *Annales*, 100 francs. — Mlle Edmée Danon, à Paris, transmis par les *Annales*, 25 francs.

